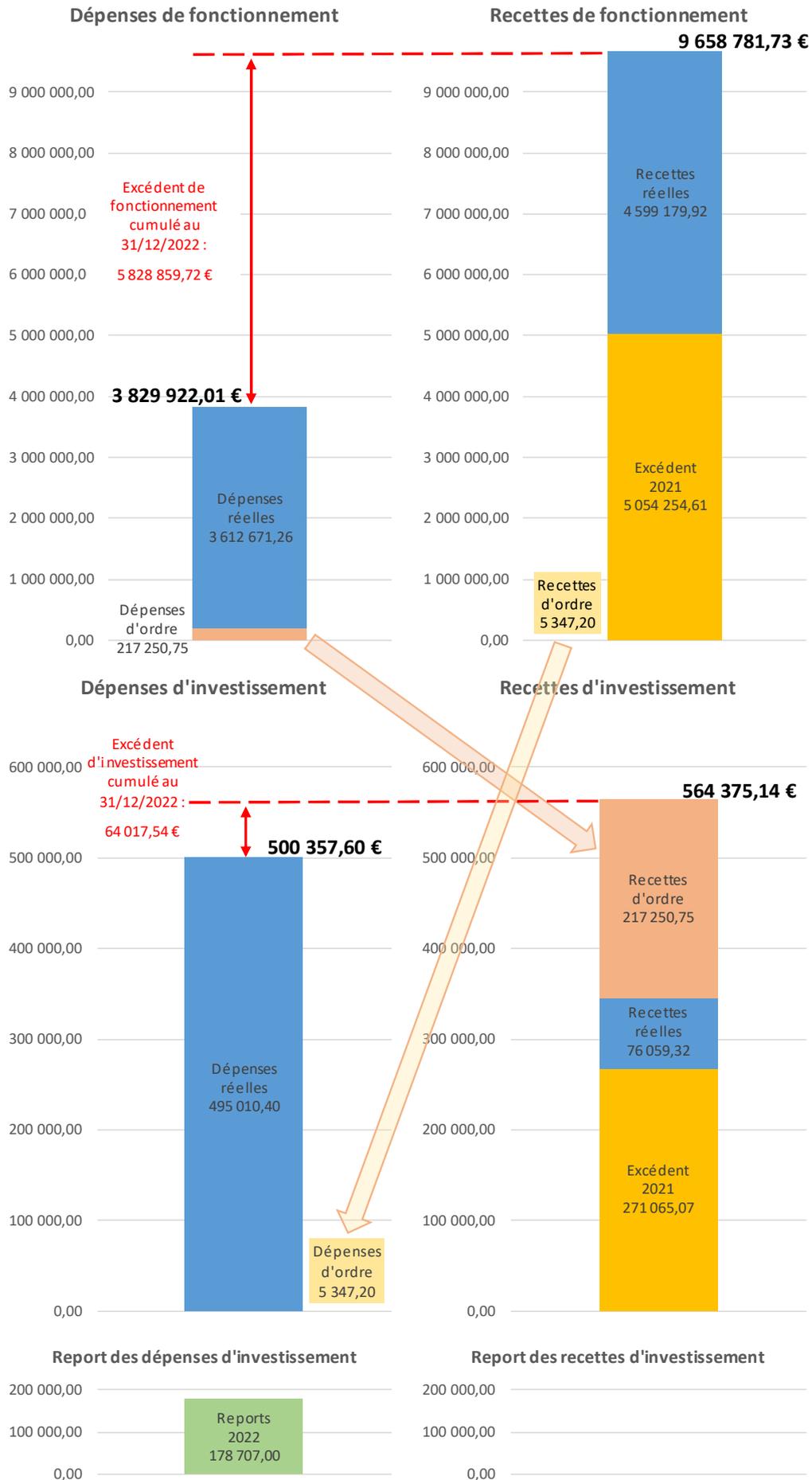




**Document de présentation synthétique
du compte administratif 2022
de la ville de Mourmelon-le-Grand
et des budgets annexes**

Budget principal - Vue générale du compte administratif 2022 - Graphique



Budget principal - Vue générale du compte administratif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	3 612 671,26	Recettes réelles	4 599 179,92
		Recettes d'ordre	5 347,20
Dépenses d'ordre	217 250,75		
Dépenses propres à l'exercice 2022	3 829 922,01	Recettes propres à l'exercice 2022	4 604 527,12
Report 2022 (pour information)	0,00	Report 2022 (pour information)	0,00
Déficit 2021	0,00	Excédent 2021	5 054 254,61
Total des dépenses	3 829 922,01	Total des recettes	9 658 781,73
Résultat de l'exercice 2022 (hors excédent reporté)	774 605,11		
Résultat cumulé avant affectation	5 828 859,72		
Affectation au besoin de financement	114 689,46		
Résultat cumulé après affectation	5 714 170,26		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	495 010,40	Recettes réelles	76 059,32
Dépenses d'ordre	5 347,20	Affectation	0,00
		Recettes d'ordre	217 250,75
Dépenses d'ordre patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre patrimoniales	0,00
Dépenses propres à l'exercice 2022	500 357,60	Recettes propres à l'exercice 2022	293 310,07
Reports 2022	178 707,00	Reports 2022	0,00
Déficit 2021	0,00	Excédent 2021	271 065,07
Total des dépenses	679 064,60	Total des recettes	564 375,14
Résultat de l'exercice 2022	-207 047,53		
Résultat cumulé	64 017,54		
Besoin de financement	114 689,46	Excédent de financement	0,00

L'exécution du budget principal 2022 est présentée de la même manière que celle de l'exercice 2021. Ainsi, nous pourrions voir, d'une part les crédits alloués à chaque gestionnaire et ceux qu'ils auront effectivement consommés (A), d'autre part les principaux postes de dépenses (B) et de recettes (C) qui ne sont pas gérés par les gestionnaires opérationnels : charges de personnel (chapitre 012) et atténuations de produits (chapitre 013) pour ce qui est des dépenses, impôts et taxes (chapitre 73) et dotations de l'Etat (chapitre 74) pour ce qui est des recettes.

L'idée d'une telle présentation, comme cela a déjà été dit, est de mettre en exergue l'objectif de la dépense, et moins sa nature.

Les évolutions des recettes, des dépenses et du résultat de fonctionnement du budget principal, sur les dernières années, sont également présentées (D).

Les grandes masses du budget principal et de chacun de ses budgets annexes, sont quant à elles présentées dans des tableaux synthétiques offrant une vue générale de l'exécution de chaque budget, par section, en reprenant les excédents ou les déficits de l'année antérieure. Un graphique est également proposé pour le budget principal.

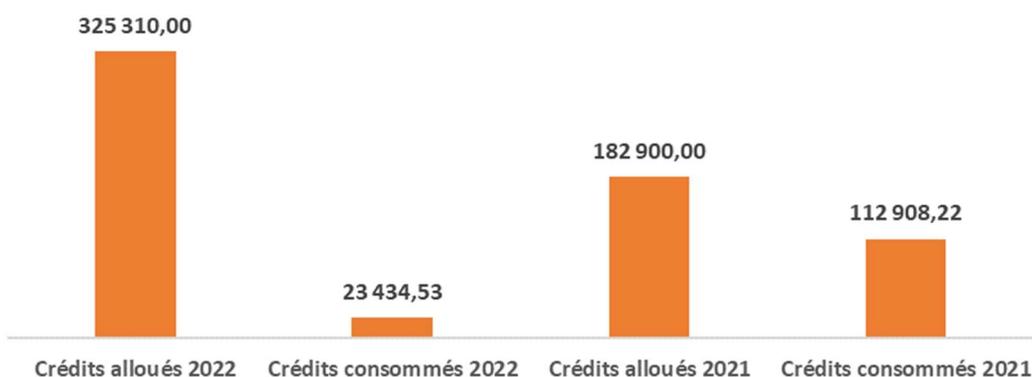
*
* *

A. Les crédits de dépenses et de recettes affectés aux gestionnaires

I. Urbanisme et cadre de vie

A. Urbanisme

Les crédits de dépenses alloués en 2022 à l'urbanisme, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

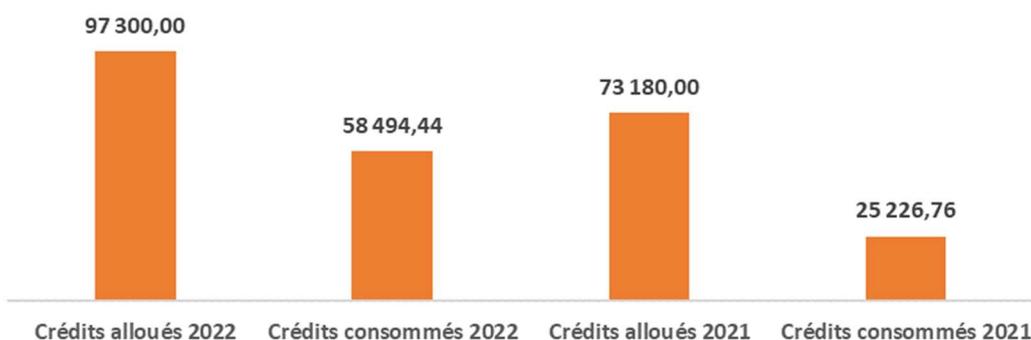


L'urbanisme comprend les crédits et supportent les dépenses qui sont relatifs aux acquisitions de terrains dans le cadre de la politique de réserve foncière. Ces crédits sont en règle générale des provisions, et l'effectivité des dépenses dépend des opportunités qui se présentent. Comme ces crédits sont souvent assez conséquents, leur taux de réalisation peut être très faible dès lors qu'aucune acquisition foncière n'a eu lieu.

S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

B. Cadre de vie

Les crédits de dépenses alloués en 2022 au cadre de vie, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

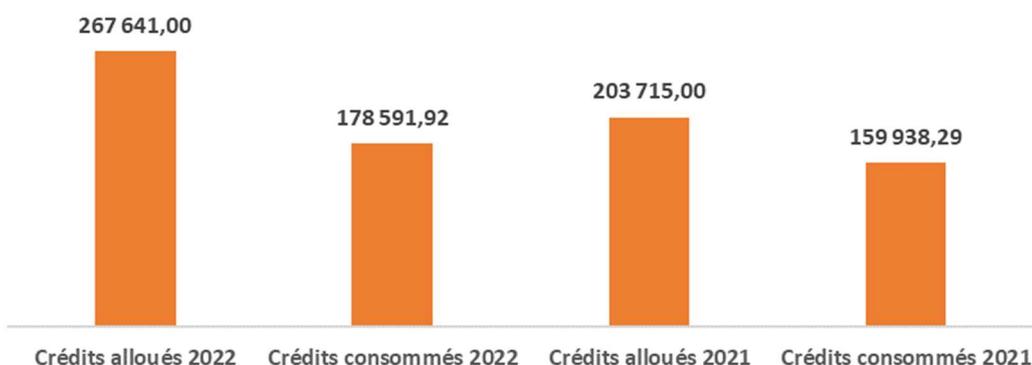


S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

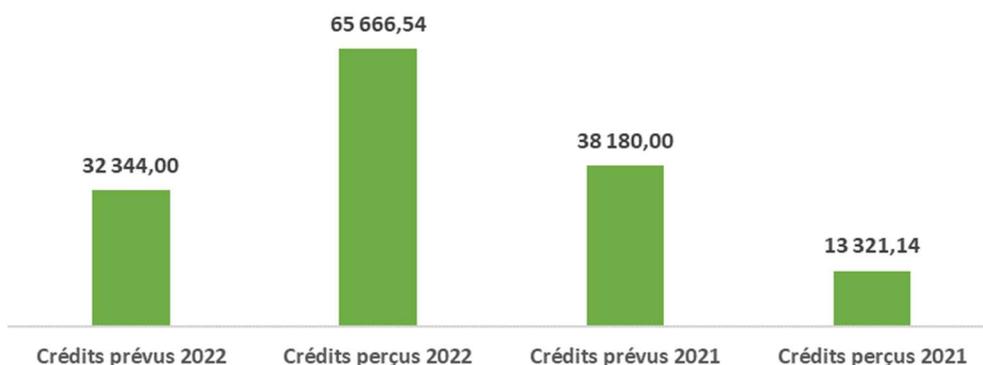
II. Culture et animation

A. Événementiel

Les crédits de dépenses alloués en 2022 à l'événementiel, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

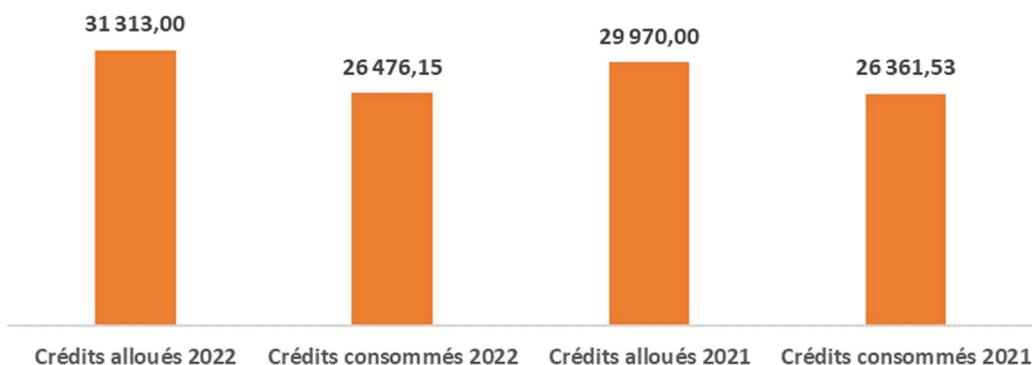


Les crédits de recettes prévus en 2022 au titre de l'événementiel, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :

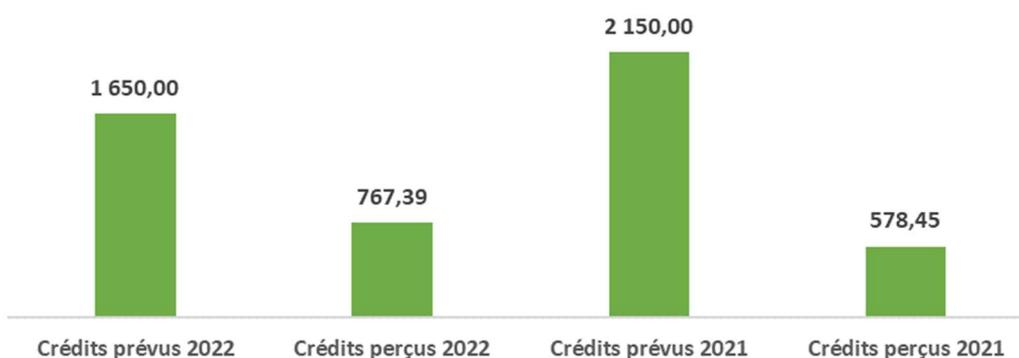


B. Médiathèque

Les crédits de dépenses alloués en 2022 à la médiathèque, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

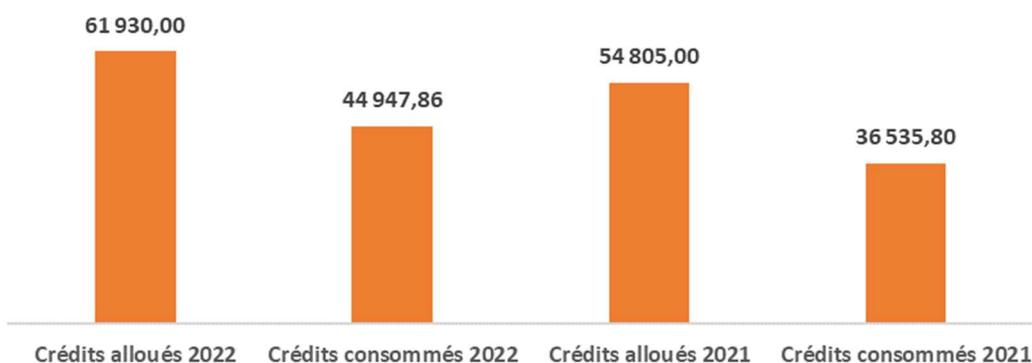


Les crédits de recettes prévus en 2022 au titre de la médiathèque, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



III. Sport

Les crédits de dépenses alloués en 2022 au sport, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

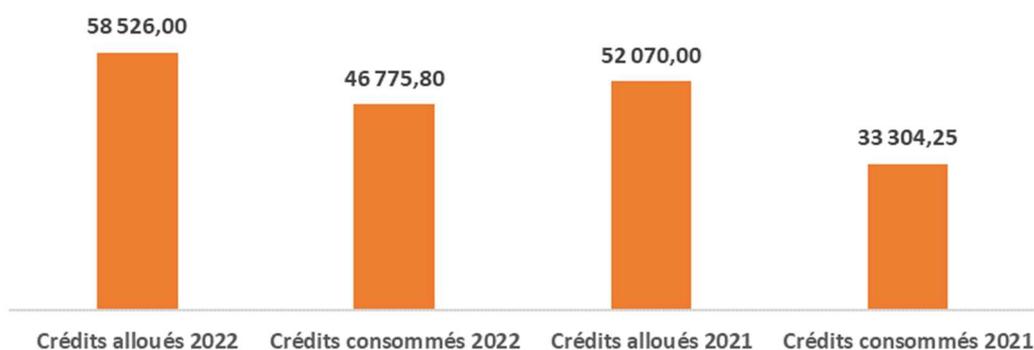


S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

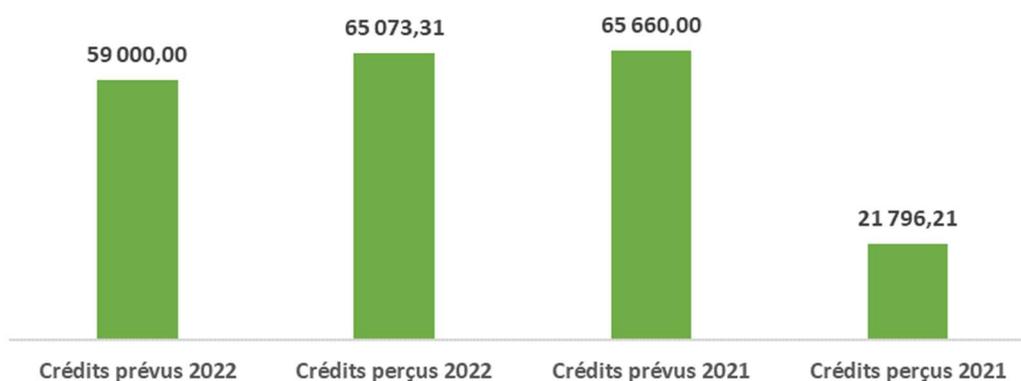
IV. Jeunesse et service à la population

A. Jeunesse

Les crédits de dépenses alloués en 2022 à la jeunesse, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

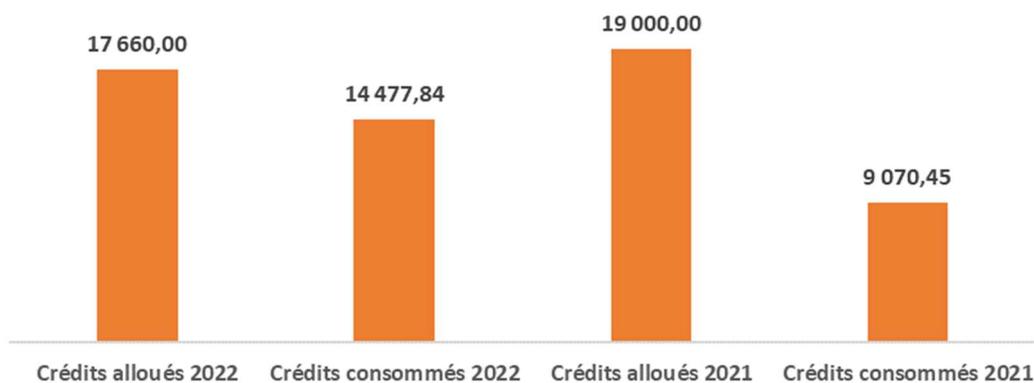


Les crédits de recettes prévus en 2022 au titre de la jeunesse, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :

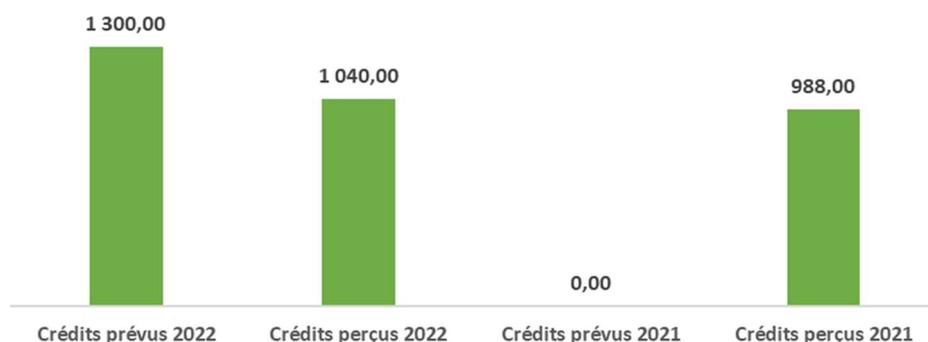


B. Service à la population

Les crédits de dépenses alloués en 2022 au service à la population et spécifiquement au service des personnes âgées, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



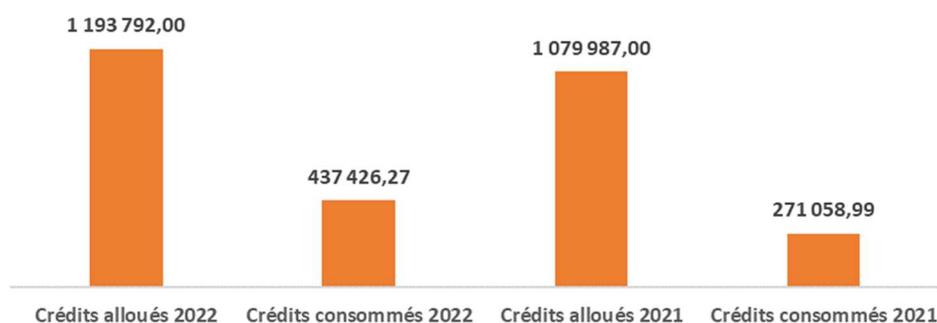
Les crédits de recettes prévus en 2022 au titre du service à la population et là encore spécifiquement au service des personnes âgées, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



V. Travaux et services techniques

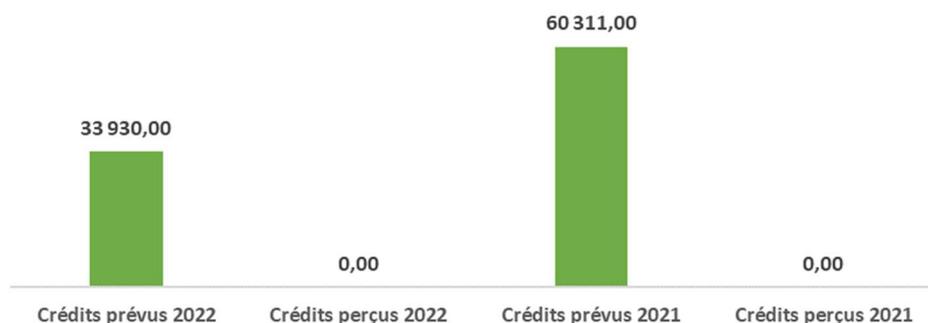
A. Travaux

Les crédits de dépenses alloués en 2022 aux travaux, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



L'écart important entre les crédits ouverts dans le budget 2022 et ceux effectivement consommés est dû principalement au retard ou au report de certaines études ou de certains travaux, dont notamment les études relatives à la construction du complexe sportif. L'écart entre les crédits ouverts dans le budget 2021 et ceux effectivement consommés était déjà justifié par les mêmes raisons.

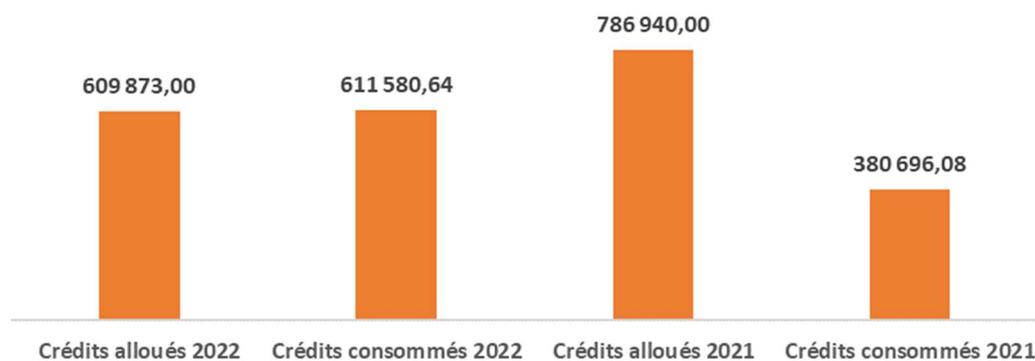
Les crédits de recettes prévus en 2022 au titre des travaux, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



Il convient de rappeler que les différentes subventions attendues pour la réalisation d'investissements ne font l'objet d'une inscription budgétaire que lorsqu'elles sont notifiées, donc lorsqu'elles sont certaines.

B. Services techniques

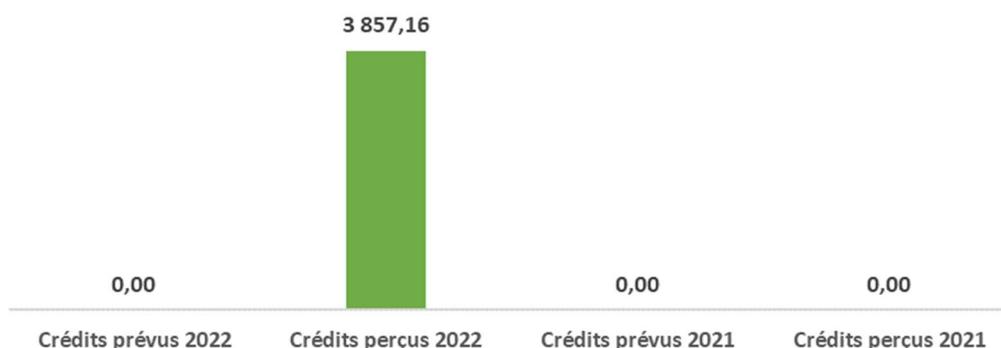
Les crédits de dépenses alloués en 2022 aux services techniques, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



Il convient de rappeler que les crédits de dépenses gérés par les services techniques ont pour objet, par exemple, la maintenance des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de fioul les concernant, la maintenance des aires de jeux ou encore de l'éclairage public, hors éventuelles réparations, l'entretien et d'une manière générale l'exploitation des espaces verts, ainsi que l'acquisition des matériels et outillages pour les ateliers municipaux.

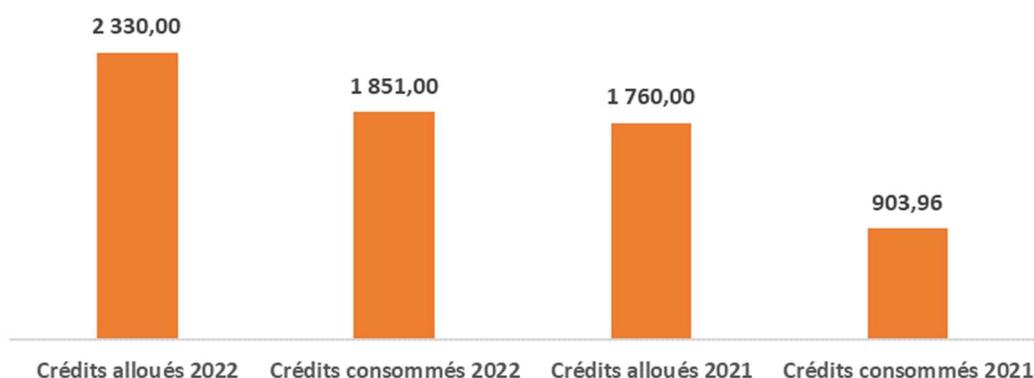
Pour information, l'écart important entre les crédits alloués en 2021 et ceux effectivement consommés a principalement pour origine : le non-rattachement aux services techniques des factures d'eau, d'énergie, de combustibles et de carburants alors que les crédits étaient affectés à ce gestionnaire (191 860 €), la non réalisation de certaines acquisitions de matériels et d'équipements (129 632,12 €) et la non-utilisation du crédit ouvert pour des acquisitions foncières (44 100 €).

S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu en 2022. Cependant, quelques recettes exceptionnelles ont été encaissées. Il s'agit de la vente du camion IVECO pour une somme de 3 000 €, d'une part, et du remboursement par des fournisseurs d'électricité de trop-payés sur factures à hauteur de 857,16 €, d'autre part.



VI. Police municipale

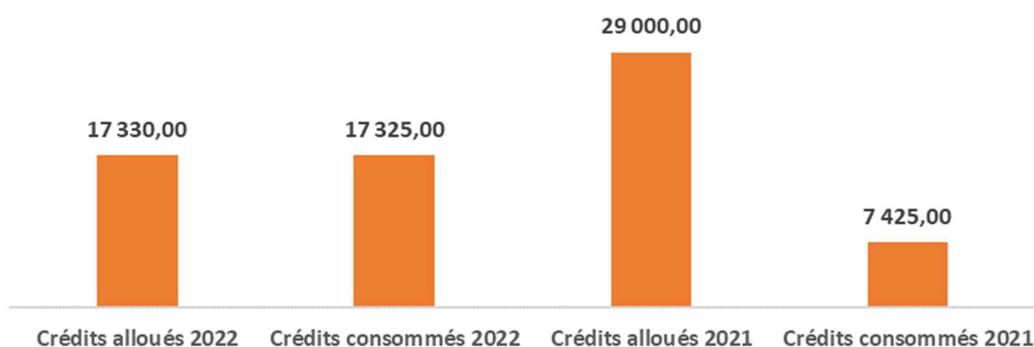
Les crédits de dépenses alloués en 2022 à la police municipale, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

VII. Politique de la ville

Les crédits de dépenses alloués en 2022 pour la politique de la ville, c'est-à-dire aujourd'hui pour le programme *Petites villes de demain*, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

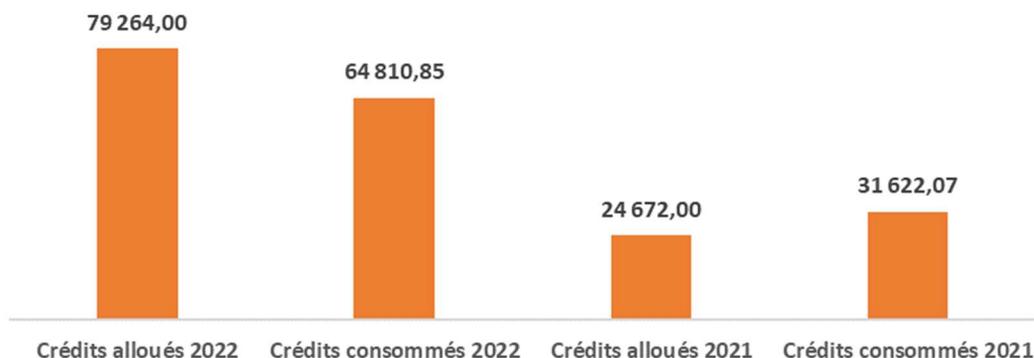


Ces dépenses, tant en 2022 qu'en 2021, ont porté sur l'étude de diagnostic de territoire réalisée par l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, étude préalable obligatoire pour la signature de la convention-cadre *Petites villes de demain* valant opération de revitalisation de territoire. L'étude a coûté 24 750 €, lesquels ont donc été réglés à hauteur de 7 425 € en 2021 et 17 325 € en 2022.

S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

VIII. Moyens généraux

Les crédits de dépenses alloués en 2022 aux moyens généraux, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

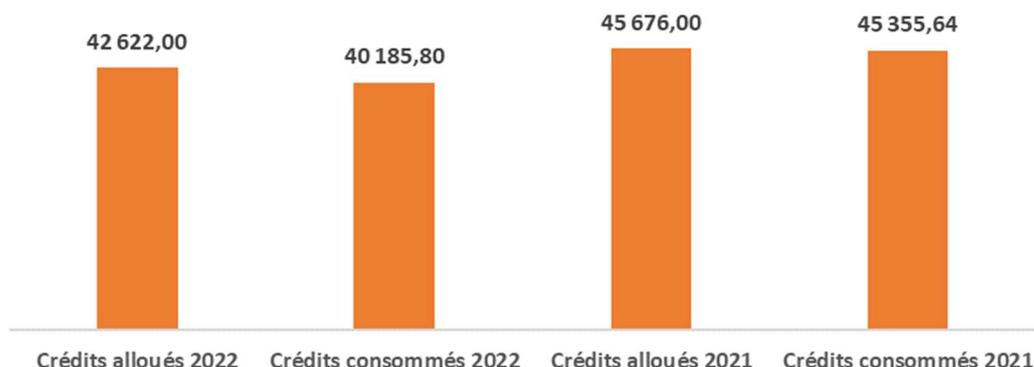


Il doit être noté que les moyens généraux, en 2022, ont enregistré les dépenses relatives aux fournitures administratives, à certains frais de réception, aux frais d'archivage, aux primes d'assurance de la collectivité (responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile et protection juridique), aux abonnements à certaines revues, aux frais postaux, mais aussi aux frais de télécommunications lesquels n'avaient été affectés en 2021 à aucun gestionnaire de crédit¹.

S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

IX. Informatique

Les crédits de dépenses alloués en 2022 à l'informatique, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



Il doit être noté que l'informatique, en 2022, contrairement à l'année 2021, n'a pas supporté les dépenses relatives aux frais de reprographie, lesquels ont été affectés à un gestionnaire « non catégorisé »¹. Les principales dépenses du gestionnaire informatique, en 2022, sont : la maintenance de logiciels dits « métiers » ou l'abonnement à certains services Internet pour 10 732,90 €, les prestations annuelles de maintenance et de régie portant sur l'infrastructure

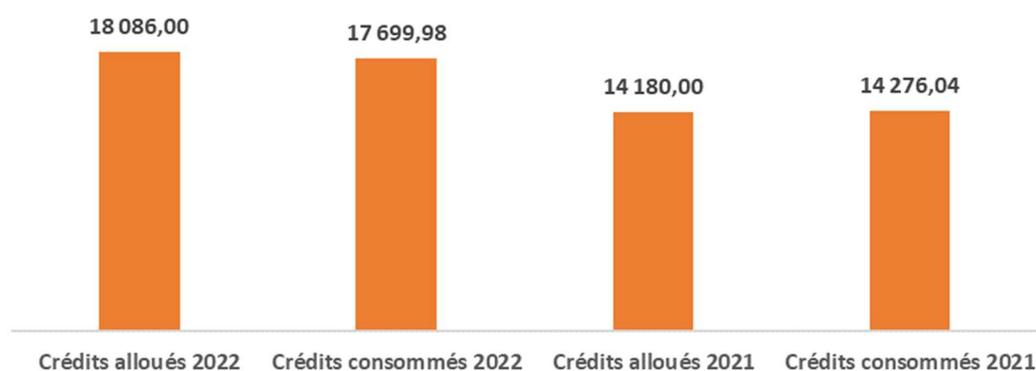
¹ En 2024, il conviendrait certainement d'affecter les frais de télécommunications comme les frais de reprographie à l'informatique. Jusqu'en 2019, ils étaient prévus et suivis par le service informatique.

informatique du pôle public pour 13 920 €, les frais exceptionnels d'externalisation de la messagerie pour 8 924,40 €, l'abonnement annuel à la messagerie Microsoft pour 1 534,61 €, l'achat d'une licence antivirus pour 3 ans à hauteur de 1 186,66 € et l'acquisition de matériel et équipements divers pour 3 071,23 €².

S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

X. Communication

Les crédits de dépenses alloués en 2022 à la communication, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

XI. Dépenses affectées à un gestionnaire « non catégorisé »

Certaines dépenses, qui n'avaient fait l'objet d'aucune prévision budgétaire, souvent en raison du fait qu'elles ne sont gérées par aucun gestionnaire identifié, ont été supportées par un gestionnaire « non catégorisé ». Ont été notamment pris en compte à ce titre, en 2022 : l'alimentation achetée à l'occasion des élections présidentielles, les compositions florales offertes aux mariés, certaines fournitures pour les ateliers, mais aussi les frais de reprographie.

Ces dépenses se sont élevées à 11 954,31 €.

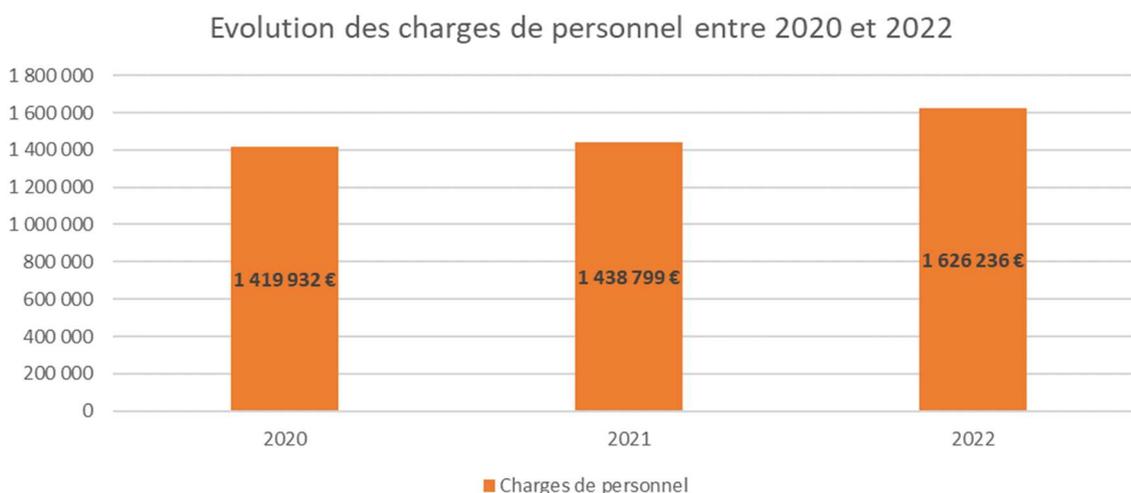
² Attention : certains crédits de maintenance de logiciels dits « métiers » ou d'abonnement à des services Internet sont prévus par des gestionnaires (médiathèque, communication, police municipale), mais les dépenses sont imputées au gestionnaire informatique. D'autres crédits similaires ne sont pas prévus (logiciel de gestion du cimetière) et les dépenses sont là encore imputées au gestionnaire informatique. En revanche, les dépenses du logiciel de gestion des ALSH sont supportées par le gestionnaire jeunesse.

B. Les principaux crédits de dépenses non affectés à des gestionnaires

I. Les charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées en 2022 à 1 626 236,08 €, alors que les prévisions étaient de 1 705 260 €. Rappelons la hausse de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022.

L'évolution de ces charges entre 2020 et 2022 est la suivante :



II. Les attributions de compensation

Les attributions de compensation définitives de l'année 2022, versées à la Communauté d'Agglomération, se sont élevées à 570 585 € comme en 2021.

Le versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) supporté par la commune, s'est élevé comme les années précédentes à 116 134 €.

C. Les principaux crédits de recettes non affectés à des gestionnaires

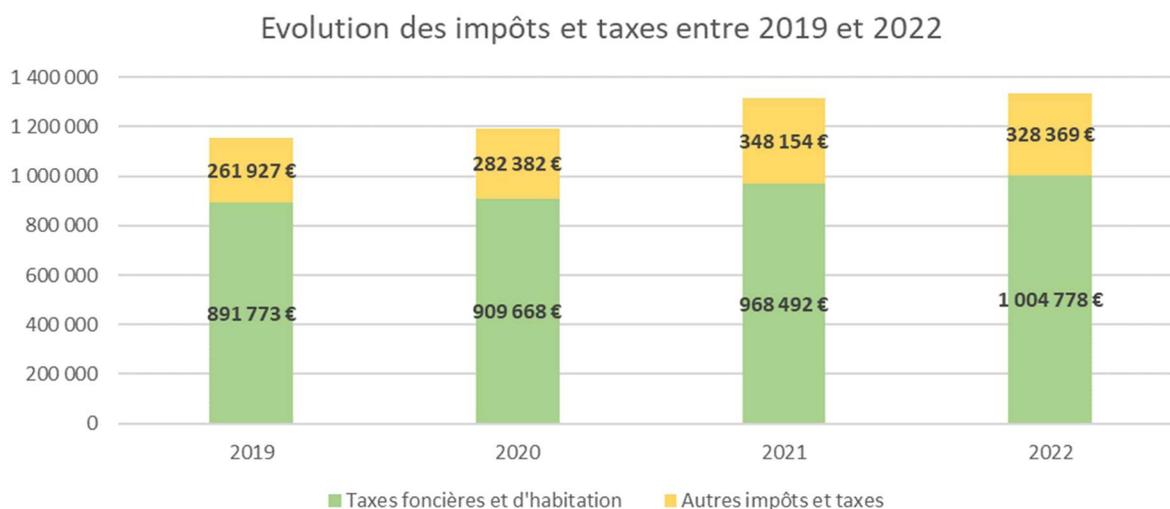
I. Les impôts et taxes

Le produit de la totalité des impôts et taxes s'est élevé en 2022 à 1 333 146,92 €.

Parmi ces recettes, le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) représente 1 004 778 €. Il apparaît, notamment au vu de l'état fiscal 1288 M, que ce produit est composé de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 979 943 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3 143 €
- Taxe d'habitation (« sur les plus hauts revenus » et les résidences secondaires) : 9 440 €
- Versement au titre du coefficient correcteur : 10 370 €
- Autres (dont régularisation) : 1 882 €

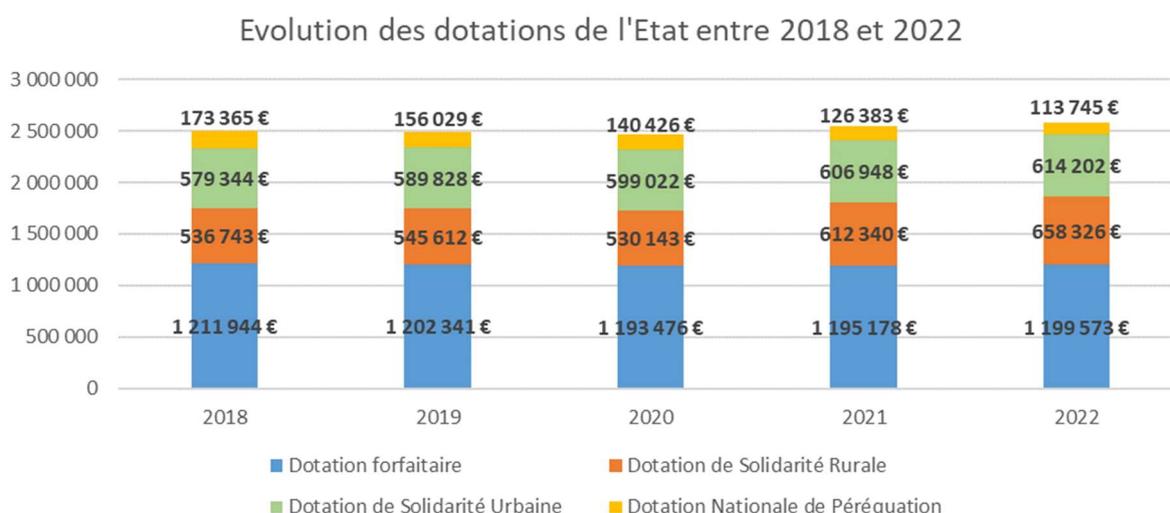
L'évolution de la totalité des impôts et taxes entre 2019 et 2022 est la suivante :



II. Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées en 2022 à 2 585 846 €.

Leur évolution entre 2018 et 2022 est la suivante :



Il apparait que les deux composantes qui évoluent à la hausse depuis 2018 sont les dotations de péréquation, c'est-à-dire celles destinées à soutenir les communes présentant quelques signes de fragilité. Il s'agit de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine, qui ont augmenté respectivement de 22,65% et 6,02%.

La dotation forfaitaire est globalement stable. Plus précisément, elle a fluctué à la baisse puis à la hausse dans une fourchette de 1,5%.

La dotation nationale de péréquation n'a cessé quant à elle de diminuer. Elle a baissé de 34,39% depuis 2018.

III. Le produit de contrats d'assurance vie

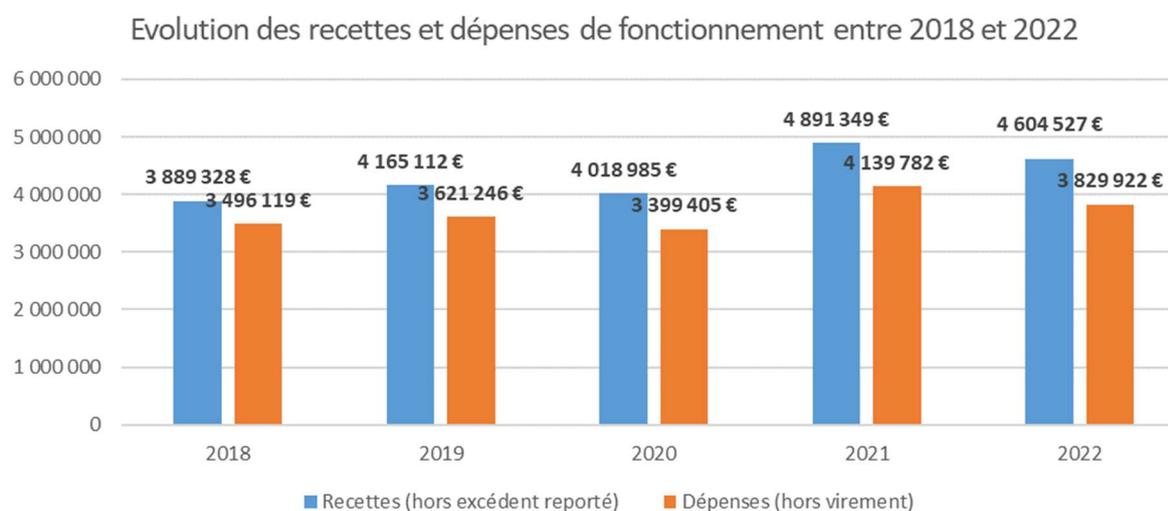
En 2022, une recette exceptionnelle de 220 238,51 € a été perçue. Il s'agit du versement du capital de quatre contrats d'assurance-vie souscrits par M. Jean BERNARD, dont il avait désigné bénéficiaire la commune.

D. L'évolution de la section de fonctionnement : recettes, dépenses et résultat

I. Les recettes et dépenses de fonctionnement

En 2022, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 4 604 527,12 € et les dépenses de fonctionnement à 3 829 922,01 €.

Les recettes et dépenses de fonctionnement ont évolué entre 2018 et 2022, comme suit :



Pour mémoire, le « pic » de recettes qui peut être constaté en 2021 résulte de la vente à Quadrance Immobilier, pour 603 700 €, d'un ensemble de terrains en vue de la réalisation par ce promoteur du lotissement « Buisson filot II ».

II. Le résultat de fonctionnement

Le résultat propre à l'exercice 2022 est de 774 605,11 €. Le résultat cumulé antérieur étant de 5 054 254,61 €, il ressort au 31 décembre 2022 un excédent cumulé de 5 828 859,72 €.

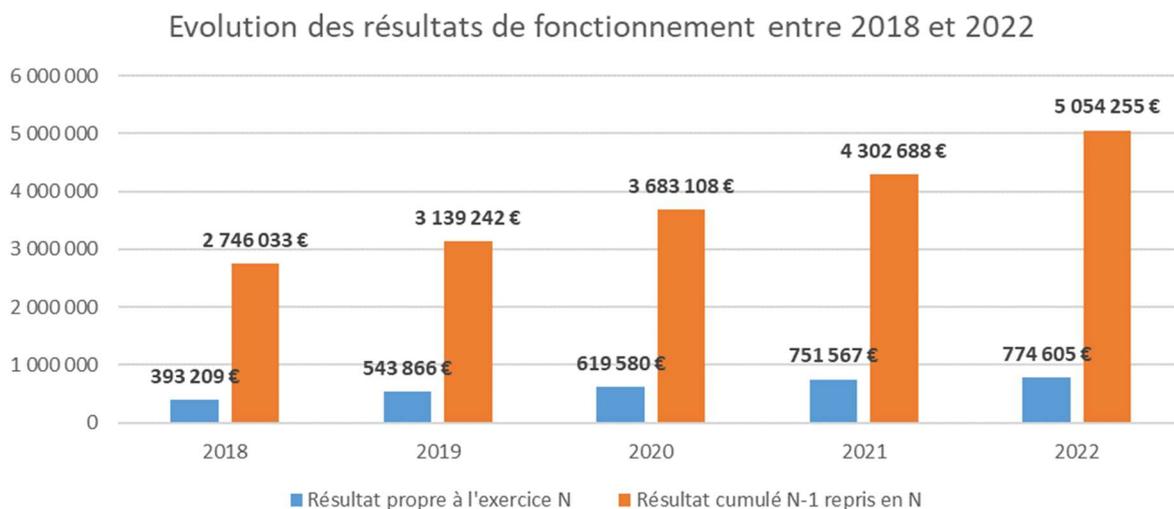
Il convient toutefois de noter, contrairement aux années précédentes, qu'une partie de cet excédent devra être affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Cette affectation sera de 114 689,46 €. Elle apparaîtra au budget supplémentaire 2023.

L'excédent cumulé de fonctionnement qui sera en conséquence reporté en 2023 sera de 5 714 170,26 € (5 828 859,72 € - 114 689,46 €).

Il est encore à noter que le budget principal devra couvrir, à un moment donné, le déficit de la section d'investissement du budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3). Ce

déficit est au 31 décembre 2022 de 693 696,53 €. Il pourra légèrement évoluer d'ici le moment où il devra être couvert par le budget principal ; cette évolution devrait normalement être à la baisse.

Les résultats de la section de fonctionnement ont évolué entre 2018 et 2022 de la manière suivante :



*
* *

Budget annexe des cellules commerciales et artisanales - Vue générale du compte administratif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	72 150,87	Recettes réelles	144 924,19
		Recettes d'ordre	16 041,96
Dépenses d'ordre	67 527,73		
Dépenses propres à l'exercice 2022	139 678,60	Recettes propres à l'exercice 2022	160 966,15
Report 2022 (pour information)	0,00	Report 2022 (pour information)	0,00
Déficit 2021	0,00	Excédent 2021	37 546,30
Total des dépenses	139 678,60	Total des recettes	198 512,45
Résultat de l'exercice 2022 (hors excédent reporté)	21 287,55		
Résultat cumulé avant affectation	58 833,85		
Affectation au besoin de financement	0,00		
Résultat cumulé après affectation	58 833,85		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	38 387,52	Recettes réelles	2 233,33
Dépenses d'ordre	16 041,96	Affectation	0,00
		Recettes d'ordre	67 527,73
Dépenses d'ordre patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre patrimoniales	0,00
Dépenses propres à l'exercice 2022	54 429,48	Recettes propres à l'exercice 2022	69 761,06
Reports 2022	0,00	Reports 2022	0,00
Déficit 2021	0,00	Excédent 2021	28 329,69
Total des dépenses	54 429,48	Total des recettes	98 090,75
Résultat de l'exercice 2022	15 331,58		
Résultat cumulé	43 661,27		
Besoin de financement	0,00	Excédent de financement	43 661,27

Les principaux postes de dépenses réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Taxes foncières et taxes d'enlèvement des ordures ménagères de l'ensemble des cellules commerciales et artisanales : 22 983 €
- Créances éteintes (loyers de 2010 et 2011 de M. Roland Phulpin) : 7 051,71 €

Section d'investissement :

- Remboursement de dépôts de garantie : 2 750 €
- Remboursement du capital de l'emprunt contracté pour le financement de la cellule occupée par DGM : 35 637,52 €

Les principaux postes de recettes réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Loyers : 109 019,75 € HT
- Remboursement des taxes par les locataires : 18 290,73 €

Budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy - Vue générale du compte administratif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	5 920,30	Recettes réelles	81 632,43
		Recettes d'ordre	17 907,52
Dépenses d'ordre	81 415,00		
Dépenses propres à l'exercice 2022	87 335,30	Recettes propres à l'exercice 2022	99 539,95
Report 2022 (pour information)	0,00	Report 2022 (pour information)	0,00
Déficit 2021	0,00	Excédent 2021	0,00
Total des dépenses	87 335,30	Total des recettes	99 539,95
Résultat de l'exercice 2022 (hors excédent reporté)	12 204,65		
Résultat cumulé avant affectation	12 204,65		
Affectation au besoin de financement	12 204,65		
Résultat cumulé après affectation	0,00		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	9 190,88	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	17 907,52	Affectation	3 715,77
		Recettes d'ordre	81 415,00
Dépenses d'ordre patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre patrimoniales	0,00
Dépenses propres à l'exercice 2022	27 098,40	Recettes propres à l'exercice 2022	85 130,77
Reports 2022	338,00	Reports 2022	0,00
Déficit 2021	751 728,90	Excédent 2021	0,00
Total des dépenses	779 165,30	Total des recettes	85 130,77
Résultat de l'exercice 2022	58 032,37		
Résultat cumulé	-693 696,53		
Besoin de financement	694 034,53	Excédent de financement	0,00

Les principaux postes de dépenses réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Frais des actes de vente de deux parcelles (une parcelle vendue à la SCI CARRY PRO le 5 avril 2019 et une autre vendue à la SCI BATCOL le 27 octobre 2020) : 5 663,87 €
- Location d'une nacelle : 180,08 €
- Consommation d'électricité (éclairage public de la boucle du Tumoy) : 76,35 €

Section d'investissement :

- Réalisation d'un muret de soutènement : 7 527 € HT
- Solde du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction de trois cellules commerciales : 1 663,88 € HT (il reste cependant un reste à réaliser de 338 € HT)

Les principaux postes de recettes réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Produit de la vente de deux parcelles (une parcelle vendue à la SCI CARRY PRO le 5 avril 2019 et une autre vendue à la SCI BATCOL le 27 octobre 2020) : 81 415 €

Section d'investissement :

- Affectation de la section de fonctionnement : 3 715,77 €